

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

# F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 14 de l'ordre du jour

CX/PR 19/51/19

Mars 2019

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante et unième Session

Macao RAS, République populaire de Chine, 8-13 avril 2019

### ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER ET DES LISTES CODEX DE PESTICIDES À ÉVALUER EN PRIORITÉ PAR LA JMPR

(Préparé par l'Australie)

en tant que présidente du groupe de travail électronique sur les priorités)

#### GÉNÉRALITÉS

Basé sur les réponses fournies par les membres Codex et les observateurs à la CL 2019/6-PR et les participants au GTE ce qui suit est soumis pour examen par le CCPR :

#### A. CALENDRIER ET LISTES DES PRIORITÉS 2020-2023

1. L'Annexe A comprend le calendrier du Comité sur les résidus de pesticides (CCPR) et les listes de pesticides à examiner en priorité (tableaux 1-4), comme précisé dans les « Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides » (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius).
2. Le texte sur fond jaune indique les amendements apportés au calendrier et aux listes des priorités en fonction des observations reçues depuis la quarante et unième session de la Commission du Codex Alimentarius (2018) qui a approuvé les travaux en cours concernant l'établissement des priorités, comme mentionné dans le rapport de la cinquantième session du CCPR (2018) (REP18/PR, Annexe XIII). Tous les efforts sont faits pour enregistrer soigneusement les propositions avancées durant cette période. Comme cette feuille de calcul est un document de travail, des amendements pourraient être apportés dans les plus brefs délais, au cas où des erreurs seraient détectées.
  - Les membres et les observateurs qui ont proposé des composés sont invités à examiner soigneusement les feuilles de travail pour en vérifier l'exactitude.
  - Les calendriers et les listes prioritaires sont finalisés durant la session du CCPR. Les membres et les observateurs peuvent débattre des modifications proposées aux tableaux telles qu'elles apparaissent dans l'Annexe A avec le président des priorités du GTE immédiatement préalablement ou durant les étapes antérieures de la session.
3. Le calendrier CCPR 2019 pour les évaluations normales et extraordinaires de la JMPR <sup>1</sup> est clos ; il est présenté à ce stade pour référence uniquement.

#### B. MISE AU POINT DÉFINITIVE DU PROJET DE CALENDRIER 2020

4. Pour faciliter l'examen du calendrier pour 2020, le projet de calendrier CCPR des évaluations de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) pour 2020 est extrait des tableaux 1 et 2A et apparaît dans les trois feuilles de travail dont le nom commence par 2020.
5. La feuille de travail '2020 nouveau descriptif de programme de pays (cpd) répertorie 11 composés en 2020 du calendrier proposé du nouveau composé. Six des composés répertoriés ont confirmé les homologations nationales avec une répertoriée en tant que LRM à LOQ.
  - Aucune autre dénomination à ce calendrier ne peut être acceptée.
6. La feuille intitulée «2020 nouvelles utilisations – autres » (2020 new use – other) recense vingt-trois propositions de nouvelles utilisations et autres évaluations, ainsi que vingt-quatre propositions de l'Inde en attente d'un avis complémentaire. Parmi les vingt-quatre propositions, les éléments attestant des homologations nationales/des étiquettes réglementaires pour les produits n'ont été transmis que pour dix composés. Les marchandises sont inscrites en lettres capitales.

<sup>1</sup> FAO/WHO J la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR)

- Aucune autre dénomination à ce calendrier ne peut être acceptée.
  - Une proposition pour une seconde réunion extraordinaire de la JMPR sera débattue lors de la 51<sup>ème</sup> session du CCPR. Conformément à la première réunion extraordinaire, le focus tendra sur de nouveaux emplois et autres évaluations.
  - Conformément, le calendrier 2020 proposé de nouveaux emplois et autres évaluations demandera un examen ultérieur et des discussions avec le membre / observateurs qui ont présenté des nominations à ce calendrier.
7. La feuille de travail 2020 periodrev répertorie neuf composés dans le Calendrier proposé de 2020 des réévaluations périodiques. Au maximum, quatre composés peuvent être inclus dans le calendrier définitif. L'examen des cinq composés restants sera reporté à 2021.
8. En outre, plusieurs composés figurant dans les calendriers des réévaluations périodiques en 2018 et 2019 n'ont pas été évalués dans le cadre de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides. Ce sont les composés suivants : amitraz, bromopropylate, phosalone, fénarimol, diclorane et azinphos-méthyl. Aucun fabricant ne semble appuyer les propositions concernant ces six composés, pour lesquels l'Union européenne (UE) a exprimé des préoccupations de santé publique.
- À sa cinquante et unième session, le Comité devra décider s'il veut maintenir sur la liste des priorités ces composés qui ne bénéficient d'aucun appui, ainsi que les CXL actuellement en vigueur. Le document de travail prévu concernant la gestion des composés qui ne bénéficient d'aucun appui devrait aider le Comité à prendre une décision quant à ces composés.
  - Des informations supplémentaires importantes y compris les produits soutenus, la disponibilité des essais de résidus et la présence des ensembles de données toxicologiques. est requis pour plusieurs des composés répertoriés dans la révision de la feuille de travail en 2020 pour lequel un soutien a été noté.
- 9. Avis**
- Conformément à l'approche adoptée à la quarante-huitième session du Comité sur les résidus de pesticides (2016), les États membres et les organisations internationales ayant le statut d'observateur (parrains) qui ont proposé de mettre au calendrier des composés au titre de nouvelles utilisations et autres évaluations ne pourront s'assurer une place dans le calendrier qu'à condition d'apporter des preuves de l'existence d'une utilisation homologuée/d'étiquettes réglementaires/d'une BPA ou au moins la preuve d'avoir transmis des données à une autorité de réglementation, en vue d'obtenir une homologation/une étiquette réglementaire/une BPA, avant le 8 avril 2019.
  - Les entités ayant formulé une proposition/les fabricants sont invités à fournir les éléments attestant des homologations nationales/étiquettes réglementaires pour les produits aussi tôt que possible.
  - Si plus de vingt propositions de composés pour le calendrier 2020 remplissent les conditions d'utilisation homologuées ou ont une étiquette réglementaire ou une BPA, les vingt premiers composés remplissant les conditions seront inscrits au calendrier en vue de leur évaluation et ceux qui auront un numéro supérieur à vingt recevront le statut de RÉSERVE.
  - Conformément à la nouvelle approche utilisée pour les nouveaux composés et si les circonstances le permettent, la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides pourrait choisir d'évaluer un composé de RÉSERVE.
- c. LISTES PRIORITAIRES 2021 ET AU-DELA- TABLEAU 1**
10. Le 'Tableau 1 – 2021 & au-delà - la feuille de travail du nouveau descriptif de programme de pays', comprend sept nominations pour la planification à venir. Trois de ces substances devraient être incluses au projet de calendrier 2021 dans le cadre de la cinquante-deuxième session du Comité. Trois autres composés ont été inscrits pour 2022 et 2023, à la demande des entités ayant formulé la proposition ou des fabricants. Le calendrier provisoire pour broflanilide, doit déjà être déterminé.
11. La feuille de travail du 'Tableau 1 – 2021 & nouvel emploi –autre' comprend 15 nominations pour la planification à venir. Les parrains ont demandé que douze des composés de la liste fassent partie du projet de calendrier 2021, dans le cadre de la cinquante-deuxième session du Comité.
- D. LISTES DES PRIORITÉS EN 2021 ET AU-DELÀ – TABLEAU 2A**
12. Le Tableau 2A comprend les listes des priorités pour des réévaluations périodiques en 2021 (six composés) et 2022 (deux composés). Tous les composés recensés répondent à la « règle des 15 ans », la majorité étant proposés pour une réévaluation périodique rendue nécessaire par les préoccupations de santé publique.

**E. TABLEAU 2B**

13. La fiche de travail du Tableau 2B énumère 34 composés qui répondent à la « règle des 15 ans » mais qui n'ont pas encore été proposés pour évaluation.

**F. PRÉOCCUPATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE**

14. Conformément au processus de proposition décrit dans les « Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité sur les résidus de pesticides », les membres et les observateurs peuvent exprimer leurs préoccupations de santé publique pour tout composé inscrit sur la liste des pesticides, y compris ceux figurant déjà aux tableaux 2A et 2B. Chaque proposition devra être appuyée par des données scientifiques.
- En 2018, des préoccupations de santé publique ont été exprimées pour quatre composés : buprofézine, diflubenzuron, iprodione et picoxystrobine.

**G. RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES (COMPOSÉS NON APPUYÉS)**

15. Les États membres et observateurs intéressés sont vivement encouragés à fournir des avis sur les composés suivants qui restent sans appui :
- 2018 & 2019 : amitraz PSP (122), bromopropylate PSP (070), phosalone PSP (060), fénarimol PSP (192), diclorane PSP (083), azinphos-méthyl PSP (002) (voir le paragraphe 8) ;
  - 2020 : éthoxyquine PHC (035)
  - 2021 : ions de bromure [047], oxyde de fenbutatine [109], perméthrine [120].

Remarque : PSP indique qu'une préoccupation de santé publique a été exprimée

- H. En référence au paragraphe 152 de REP19-PR, une révision a été entreprise des composés avec uniquement des emplois animaux externes qui pourraient être présentés aux JECFA pour évaluation et examen du CCRVDF. Seul le composé Fluméthrine correspond aux critères requis.

**CONSIDÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

16. Les membres du Codex et les observateurs qui ont proposé des composés sont invités à examiner soigneusement les feuilles Excel pour en vérifier l'exactitude. Les membres et les observateurs devraient noter que ce document ne prend pas en compte la réunion extraordinaire proposée de la JMPR à prendre en considération lors de la 51<sup>ème</sup> session du CCPR. Beaucoup de propositions de réserve répertoriées dans les nouveaux emplois 2020 et le calendrier pour les autres évaluations proposées peuvent être examinées lors d'un calendrier proposé additionnel.
17. L'intention de présenter de nouvelles propositions requièrent une discussion ultérieure avec le membre/observateur. Le président du GTE sur les Priorités débattera de ces propositions avec les parties pertinentes lors du CCPR51 avant la finalisation des calendriers.

**CALENDRIERS DU CODEX ET LISTES PRIORITAIRES DES PESTICIDES POUR ÉVALUATION PAR LA JMPR**

18. Ce point devra être lu conjointement avec les points 12 et 13 de l'ordre du jour.
19. Les calendriers Codex et les listes prioritaires des pesticides pour évaluation par la JMPR sont accessibles par le lien suivant et sont disponibles en anglais seulement :

[http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/codexalimentarius/doc/CCPR\\_Schedules\\_and\\_Priority\\_Lists\\_for\\_CCPR51\\_2019.xlsx](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/CCPR_Schedules_and_Priority_Lists_for_CCPR51_2019.xlsx)